cabinet russo

patrimoine & succession

Analyser, anticiper, agir...prendre soin de son patrimoine immobilier et financier

S

succession

Si vous n'avez pris aucune disposition de votre vivant, votre succession se liquidera selon les règles légales.

Dans notre pays, lorsque des époux n'ont pas contracté de contrat de mariage ou modifié leur régime matrimonial, ils sont soumis à celui de la participation aux acquêts. Dans ce régime, les biens des époux sont répartis en quatre masses ; chacun d'eux a des biens propres et des acquêts. Durant le régime, chaque époux administre ses biens et en dispose, en principe, librement. Il répond également de ses dettes, ceci sur tous ses biens.

A la dissolution du régime, chaque époux conserve ses biens. Il a contre l'autre, une créance tendant au versement de la moitié du bénéfice total. Ces créances sont compensées de sorte qu'au terme de la liquidation du régime, demeure une seule créance d'un époux contre l'autre (appelée créance de participation).

Le Cabinet Russo vous accompagne pour vous permettre de vous situer au plan successoral

Avez-vous déjà étudié les autres régimes matrimoniaux, ou alors les dispositions que vous pouvez prendre à l'intérieur du vôtre ? Pour éviter les difficultés, il est conseillé d'analyser minutieusement votre situation et d'y adapter le régime matrimonial adéquat.

Pour vous aider dans votre démarche, un guide successoral, sous forme de cahier des charges, est à votre disposition contre remboursement au prix de 15 francs.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet à l'adresse suivante:

www.cabinetrusso.ch

Talon réponse à découper et à retourner par courrier ou veuillez nous contacter par le biais de notre site Internet **www.cabinetrusso.ch**, sous rubrique « contact » et y insérer vos coordonnées

Nom / Prénom _____

Adresse _____

NPA / Lieu _____

Date de naissance _____

Téléphone privé / Portable _____

Atteignable le plus facilement (heure) _____

Adresse e-mail _____

☐ Veuillez me faire parvenir le guide successoral contre remboursement (prix: 15 francs)

☐ Je désire un conseil personnalisé concernant l'aspect successoral / Veuillez m'appeler

Je suis également intéressé-e à :

- Obtenir la certitude que mes charges hypothécaires pourront être réglées en cas d'invalidité ou de décès
- Garantir les revenus à mon conjoint et/ou diminuer sa fiscalité

cabinet russo

patrimoine & succession

28, Château des Amours	Tél	+41 (0) 32 544 45 45
CH—2314 La Sagne	Mobile	+41 (0) 79 240 55 19
www.cabinetrusso.ch	E-mail	info@cabinetrusso.ch

Registre LSA 17'584 — diplôme IAF reconnu Commission Fédérale des Banques